

DEC 30/2014

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2013-2014

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 15 septembre 2014

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 15 septembre 2014

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Virements de crédits n° DEC 30/2014 – Section III - Commission - du budget
général 2014

E 9659



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 5 septembre 2014
(OR. en)**

12786/14

FIN 584

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	M. Jacek DOMINIK, Membre de la Commission européenne
Date de réception:	5 septembre 2014
Destinataire:	M. Enrico ZANETTI, Président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virements de crédits n° DEC 30/2014 - Section III - Commission - du budget général 2014

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 30/2014.

p.j.: DEC 30/2014



BRUXELLES, LE 03/09/2014

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2014
SECTION III - COMMISSION TITRES 23, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 30/2014

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence

CE - 20 000 000

CP - 20 000 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2302 Aide humanitaire, aide alimentaire et préparation aux catastrophes

ARTICLE - 23 02 01 Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une aide alimentaire en fonction des besoins

CE 20 000 000

CP 20 000 000

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

23 02 01 - Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une aide alimentaire en fonction des besoins

b) Données chiffrées à la date du 29/08/2014

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	874 529 000	747 582 107
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	50 000 000	200 000 000
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	924 529 000	947 582 107
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	872 529 000	759 664 060
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	52 000 000	154 822 686
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	72 000 000	174 822 686
7. Renforcement proposé	20 000 000	20 000 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	2,29 %	2,68 %
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	216 479	189 311
2. Crédits disponibles à la date du 20/08/2014	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %	100,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

Au 20 août 2014, le taux d'exécution global des crédits inscrits sur les lignes de l'aide humanitaire (chapitre 23 02) était:

- de 94 % pour les engagements et de 80 % pour les paiements en ce qui concerne l'aide humanitaire et l'aide alimentaire;
- de 100 % pour les engagements et de 78 % pour les paiements en ce qui concerne la préparation aux catastrophes.

Ce taux d'exécution élevé est conforme à la stratégie opérationnelle et à la planification budgétaire pour 2014 qui a été élaborée par la direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile (DG ECHO) et présentée au groupe de travail «Aide humanitaire et aide alimentaire» (COHAFA) du Conseil, ainsi qu'au Parlement européen. Sur la base de son évaluation des besoins humanitaires, la Commission détermine, pour les crises de longue durée, une dotation budgétaire préliminaire par pays pour l'année à venir. Par ailleurs, conformément aux orientations du Conseil et du Parlement européen, un montant de 105 millions d'EUR, correspondant à près de 12 % des crédits inscrits sur la ligne du budget initial, est resté non alloué pour permettre de faire face à l'évolution des priorités et à de nouveaux besoins («réserve opérationnelle»).

Le Soudan du Sud est touché par deux crises majeures d'une ampleur sans précédent. Depuis les événements du 15 décembre 2013, le pays est en guerre civile. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays et de réfugiés augmente rapidement, atteignant à présent 1,105 million de nouveaux cas, dont 95 469 déplacés internes dans les zones de protection des civils et plus de 430 000 dans les pays voisins (Éthiopie, Kenya, Soudan et Ouganda).

Dans le même temps, le Soudan du Sud est confronté à une grave crise de sécurité alimentaire et de malnutrition dont les conditions sont celles d'une famine. Le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estiment que, sur une population de 12 millions d'habitants, sept millions sont en situation d'insécurité alimentaire. Sur ce nombre, 3,9 millions de personnes souffrent au plus haut point de cette insécurité alimentaire, dont 1,2 million sont menacées de famine, et plus de 50 000 enfants de moins de cinq ans sont en danger de mort si la distribution de denrées alimentaires n'est pas renforcée rapidement.

Une aide supplémentaire de l'UE, de 20 millions d'EUR, est requise pour les actions suivantes: réponse à la crise alimentaire et nutritionnelle; services de première urgence pour les populations déplacées; réponse aux risques sérieux en matière de protection.

La Commission a examiné toutes les possibilités de reprogrammation au sein du budget de l'aide humanitaire. La réserve opérationnelle s'établit actuellement à 52 millions d'EUR en crédits d'engagement, après prise en compte des besoins urgents pour d'autres crises, comme celles qui frappent l'Afghanistan, le Pakistan, l'Amérique centrale, le Mali, l'Iraq, la Palestine, l'Ukraine, la Somalie, etc. Étant à prévoir que les besoins humanitaires relatifs à ces crises, notamment en Iraq, en Palestine et en Ukraine, vont perdurer, la Commission estime que le solde disponible dans la réserve opérationnelle à la fin du mois d'octobre s'établirait à 24 millions d'EUR en crédits d'engagement. Ce montant restant est nécessaire pour conserver une capacité de réaction suffisante pour de nouvelles interventions en cas de catastrophes de moindre ampleur et d'autres événements imprévisibles, ainsi que pour les catastrophes naturelles récurrentes jusqu'à la fin de l'année (pluies de mousson, typhons et cyclones, notamment en Asie du Sud, en Amérique centrale et dans la région des Caraïbes).

La Commission a également examiné toutes les possibilités de redéploiement de crédits au sein de la rubrique 4. Cependant, aucun crédit supplémentaire n'a pu être trouvé pour un redéploiement.

En étendant autant que possible le recours à la réserve opérationnelle pour l'aide humanitaire et en tenant compte des crédits de paiement limités subsistant dans la réserve d'aide d'urgence pour faire face à une possible aggravation des crises en cours et/ou à d'autres besoins imprévus avant la fin de l'année, la Commission sollicite un renforcement de 20 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement par la mobilisation de la réserve d'aide d'urgence.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence

b) Données chiffrées à la date du 20/08/2014

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	297 000 000	150 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	-50 000 000	-100 000 000
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	247 000 000	50 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	0
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	247 000 000	50 000 000
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	n/a	n/a
7. Prélèvement proposé	20 000 000	20 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	6,73 %	13,33 %
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26 § 1 b et c du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 20/08/2014	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Conformément à l'article 9 du règlement fixant le cadre financier pluriannuel, la réserve pour aides d'urgence est destinée à permettre de répondre rapidement à des besoins d'aide de pays tiers spécifiques, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en priorité pour des actions à caractère humanitaire, mais aussi pour la gestion civile des crises et la protection civile, et pour des situations dans lesquelles les flux migratoires exercent une pression particulière aux frontières extérieures de l'Union lorsque les circonstances l'exigent.

SOUTH SUDAN

Key financial information	
Total commitments in 2013	EUR 62.625 million
Amount in the World Wide Decision (WWD) 2014: - South Sudan share in Humanitarian Implementation Plan (HIP) Sudan/South Sudan and HIP Epidemics	EUR 53.8 million
Amount from the European Development Fund (EDF)	EUR 30 million
Other funding from the EU budget (Development aid – 2014 commitments)	EUR 36.5 million
Other donors (source Financial Tracking Service as of 28/07/2014, including EU humanitarian aid budget)	USD 1 045 398 266

Additional needs (as of 04/08/2014)	
Total needs	EUR 20 million
When are the credits needed	As soon as possible
Financed from	Emergency Aid Reserve

Why are the additional funding needed?

South Sudan is affected by two major crises of an unprecedented scale. Since the events of 15 December 2013, the country has been in a civil war. The number of Internally Displaced Persons (IDPs) and refugees increases rapidly and now reaches 1.105 million new cases, including 95 469 in Protection of Civilians (PoC) areas and over 430 000 in neighbouring countries (Ethiopia, Kenya, Sudan and Uganda). At the same time, South Sudan is facing a severe food security and malnutrition crisis reaching the conditions for a famine. The World Food Program (WFP) and the Food and Agriculture Organisation (FAO) estimate that out of a population of 12 million, seven million are food insecure. This includes 3.9 million people severely food insecure, out of which 1.2 million are at risk of famine and more than 50 000 children under five years of age who are at risk of death if nutrition is not scaled-up soon.

There are ongoing epidemic outbreaks such as cholera (more than 5 140 cases and 114 deaths in six out of the ten states of the country with projections of up to 30 000 cases and more than 1 000 deaths) and Hepatitis E.

IDPs are settled either inside United Nations (UN) bases or in spontaneous locations, which are very hard to reach due to insecurity, logistical constraints caused by the rainy season or because of the impediments imposed by the warring parties. The basic services in the IDP settlements are rudimentary and the situation borders on the inhumane. In most of the locations, minimum humanitarian international standards are not met yet. Around 220 000 Sudanese citizens are hosted in South Sudanese refugee camps located in conflict-affected areas (Unity and Upper Nile states). Their needs have increased, but they have become more difficult to assist.

During the first six months of the crisis, violence and deliberate attacks on civilians have been repeated and extreme. There has been destruction of key infrastructures, towns, settlements and markets. Men, women and children have been injured and many killed. In many cases, people were targeted based on ethnicity and/or political affiliation. Medical facilities have been destroyed, patients raped and/or murdered in their beds. More than 9 000 children have been recruited by armed forces during the conflict. Some 11 000 children were impacted through attacks on schools and their occupation by armed groups.

As the crisis in South Sudan started at the beginning of the implementation period of the 2014 budget, the Commission redirected all its available resources towards three strategic objectives, in partnership with the major UN Agencies, the International Committee of the Red Cross (ICRC) and the International Non-Governmental Organisations (NGOs) present in the country. These objectives are:

- 1) Response to food insecurity and nutrition crisis;
- 2) Provision of basic emergency services;
- 3) Response to acute protection risks.

What for?

1. Response to food and nutrition crisis:

Rationale: The food security prospects for the second part of 2014 look grim. The latest Integrated Food Insecurity (IPC) analysis predicts further deterioration of food insecurity situation in some parts of the country, particularly the conflict affected states.

The costs of food aid delivery operations have skyrocketed because of the massive use of air deliveries, which are the only ones possible during the rainy season until November. At the same time, the lengthy process of procurement of stocks for the end of 2014 and the beginning of 2015 requires immediate availability of funds. Nutrition services suffer from rupture in the stocks of ready to use therapeutic food (RUTF) and ready-to-use supplementary food (RUSF), as well as from a very low coverage in areas of displacement, particularly acute in hard-to-reach areas.

Programmes/activities to be funded: Food aid; emergency food security, including cash and vouchers and livelihood diversification; therapeutic nutrition services, including stabilisation centres; preventive nutrition services, including water, sanitation and hygiene (WASH) and health coverage where appropriate.

Geographical areas where coverage needs to be enhanced: Unity State (priority), Upper Nile, Jonglei, Northern Bahr el Gazaar, Eastern Equatoria.

Potential partners: WFP, The United Nations Children's Fund (UNICEF), Médecins Sans Frontières (MSF), ICRC, Medair, Save the Children and various other NGOs.

2. Basic Emergency Services for displaced Population:

Rationale: The provision of basic services in favour of populations in Protection of Civilians (PoC) camps, large IDP settlements, and refugee camps has been minimal in the first six months of the crisis. Improvements need to be made to ensure dignity and minimal standards for living conditions, and to prevent the spread of diseases.

Programmes/activities to be funded: all activities in camps and settlements, including PoC areas and refugee camps; Camp Coordination and Camp Management (CCCM); water supply and sanitation and hygiene promotion; shelter and non-food items.

Potential partners: the International Organisation for Migration (IOM), the Danish Refugee Council (DRC), the Agency for Technical Cooperation and Development (ACTED), UNICEF, the United Nations refugee agency (UNHCR), the United Nations Office for Project Services (UNOPS), Oxfam, ICRC.

3. Acute protection crisis response

Rationale: Given that the current crisis is largely caused by an armed conflict, the population is subjected to severe abuses by military groups, with the backing of political actors. Targeted killings of ethnic groups, sexual intimidation of women, widespread abuses towards children are common and forced over 100 000 people to seek protection with PoC areas and hundreds of thousands more to flee within the country and outside of it. Parties in the conflict often use abuse as a weapon. Protection actors are poorly funded, with only around 20% of their financial needs being met at this stage.

Programmes/activities to be funded: child protection, including family tracing and reunification and child friendly spaces; provision of psychosocial services; prevention and treatment of gender-based violence; protection monitoring and assistance to individual vulnerabilities; reduction of risks associated to violence, such as lighting in the settlements; demining and Explosive Ordinance Disposal (EOD).

Potential partners: UNHCR, DRC, the Norwegian Refugee Council (NRC), Mines Advisory Group (MAG), UNICEF, various NGOs.